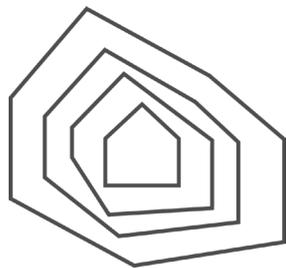


APPEL À CANDIDATURES

2ÈME
ÉDITION **PRIX INTERNATIONAL**
TRANSFORMATION DE
BUREAUX EN LOGEMENTS



maison de
l'architecture
ARCHITECTURE • URBANISME • PAYSAGE
EN ÎLE-DE-FRANCE



PARIS ILE-DE-FRANCE
CAPITALE ÉCONOMIQUE

Ce prix est soutenu par l'AFEX Architectes Français à L'Export et AMO Architecture et Maître d'Ouvrage.

Décerné par Paris Ile-de-France Capitale Economique et la Maison de l'architecture Ile-de-France, le **Prix international de la transformation de bureaux en logements** a pour objectif de valoriser une réalisation remarquable en termes de qualité architecturale et d'innovations constructives et d'usages.

Le Prix international de la transformation de bureaux en logements est une distinction attribuée par un jury, à des œuvres construites en France et à l'international. Il vise à promouvoir l'architecture d'un bâtiment de bureaux reconverti en logements, les équipes qui l'ont imaginé, conçu et réalisé (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises, industriels, fournisseurs de matériaux...) et pour laquelle la mission de l'architecte a été complète.

Grâce à ses déclinaisons multiples, la reconversion d'un bâti tertiaire en un immeuble d'habitation occupe une place essentielle dans l'architecture de rénovation et exige des architectes une grande capacité à dépasser les contraintes du bâti existant, tant sur le plan esthétique, technique qu'économique.

La démarche de reconversion de bureaux en logements se concrétise, portée par la maîtrise d'ouvrage et la puissance publique permet :

- d'apporter rapidement une réponse à la crise du logement ;
- de valoriser des acquis vacants et souvent obsolètes ;
- d'adapter un bâti aux normes de la transition écologique.
- d'éviter l'artificialisation de sols nouveaux

Valoriser une démarche de transformation de bureaux en logements

Le Prix international de la transformation de bureaux en logements a pour objectifs :

- de promouvoir la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en mettant en exergue leurs réalisations exemplaires ;
- de faciliter le dialogue entre les différents intervenants du projet : maîtrises d'ouvrage, architectes, ingénieurs, entreprises de construction, industriels ... ;
- de favoriser le développement d'une réflexion architecturale innovante ;
- de sensibiliser les élus à l'intérêt qu'ils ont à bénéficier d'un bâti vivant et rénové.

La démarche récompense doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté de participer à la résorption de la crise du logement et à la transition écologique, et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle de l'architecte est central et prépondérant.

La démarche lauréate et sa réalisation devront être exemplaires tant par les résultats obtenus que par leur mise en œuvre. Elles auront su se montrer novatrices par les solutions proposées et, de par leur expérience, initiatrices de nouvelles façons de penser le logement à partir de bureaux obsolètes qui tiennent compte également des leçons tirées de la crise sanitaire.

Modalités de participation

Qui peut participer ?

Le Prix international de la transformation de bureaux en logements est ouvert:

- à la maîtrise d'ouvrage publique ou privée sans condition de nationalité, dans laquelle le rôle de l'architecte est central et prépondérant ;
- à la maîtrise d'œuvre, sans condition de nationalité ;
- aux étudiants en école d'architecture qui auront conçu un projet dans ce domaine dans le cadre du « Coup de cœur du jury ».

Chaque réalisation ne pourra être soumise qu'une seule fois dans le cadre du présent appel à candidatures.

Inscriptions

Les inscriptions sont reçues par voie dématérialisée **à partir du jeudi 06 mai 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021 à minuit** à l'adresse : **inscription@bureaux-logements.com**.

Toutes questions des candidats sur l'objet et les conditions du concours devront être adressées à cette adresse. Questions et réponses seront systématiquement diffusées aux candidats qui auront fait acte de candidature afin d'assurer une équité d'information.

Seul le candidat ou le mandataire de l'équipe reçoit un accusé de réception par courriel. Ce courriel atteste de l'inscription.

Quels types de démarches sont concernés ?

Les démarches de transformation de bureaux en logements doivent être matérialisées par :

- Une réalisation achevée, une réalisation en chantier, ou une opération ayant obtenu son permis de construire

La démarche et les projets doivent porter sur le territoire français ou international en milieu urbain ou périurbain.

Comment postuler ?

Tous les renseignements pour faire acte de candidature sont accessibles sur le site internet : **www.bureaux-logements.com**.

Pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre

Les candidats devront transmettre les documents suivants par voie électronique

- un questionnaire dûment complété ;
- une autorisation signée comportant la cession au jury des droits de reproduction et d'exposition à titre gratuit et s'engageant à fournir, dans les mêmes conditions, les documents nécessaires, assortis de leurs mentions légales le cas échéant, pour réaliser les supports de promotion et de valorisation du Prix international de la transformation de bureaux en logements.
- un courrier rédigé par la maîtrise d'ouvrage exposant l'ambition portée pour le territoire de projet, objet de la candidature, la stratégie sur laquelle elle repose et les objectifs visés à travers sa commande à la maîtrise d'œuvre ;
- une note de présentation de la démarche et des réalisations (8 pages maximum, illustrations comprises ; format A4 ; d'une taille maximale de 200 Mo) explicitant la réponse apportée au regard des caractéristiques des enjeux, de la commande et des innovations à traiter. La note précisera le rôle des acteurs impliqués, et principalement le rôle de l'architecte dans le projet. Elle énoncera les partis-pris architecturaux et constructifs développés et comportera les éléments nécessaires à une bonne compréhension de l'opération et de la réponse : un plan de situation et des coupes préciseront la topographie et les volumétries ; des représentations graphiques (schémas, blocs diagrammes, axonométries, perspectives...) et des photographies mettront utilement en valeur les atouts de la démarche et de ses réalisations concrètes.
- une note explicative de l'équation économique de l'opération

Le prix étudiant « coup de cœur du jury »

Le jury récompensera un projet réalisé dans les écoles d'architecture. Ce projet devra porter un regard innovant, singulier, créatif et original sur la question de la reconversion des bureaux en logements en prenant en considération la problématique de la crise écologique mais aussi en prenant acte des changements dans les modes d'habiter.

Tous les renseignements pour faire acte de candidature sont accessibles sur le site internet : **www.bureaux-logements.com**.

Les candidats devront transmettre les documents suivants par voie électronique

- un questionnaire dûment complété ;
- une autorisation signée comportant la cession, au jury des droits de reproduction et d'exposition à titre gratuit.
- une note de présentation de la démarche et des réalisations (8 pages maximum, illustrations comprises ; format A4 ; d'une taille maximale de 200 Mo) explicitant la réponse apportée au regard des caractéristiques des enjeux et des innovations à traiter. La note énoncera les partis-pris architecturaux et constructifs développés et comportera les éléments nécessaires à une bonne compréhension de l'opération et de la réponse : un plan de situation et des coupes préciseront la topographie et les volumétries ; des représentations graphiques (schémas, blocs diagrammes, axonométries, perspectives...) mettront utilement en valeur les atouts de la démarche.

Composition du jury et calendrier

Le jury est composé de (sous réserve) :

- Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris
- Dominique Boré, présidente de la Maison de l'architecture Ile-de-France
- Meka Brunel, directrice générale de Gecina
- Thomas Chemel, journaliste spécialisé en immobilier, logement et énergie, Capital Magazine
- Martin Duplantier, président d'AMO – Architecture et Maîtres d'Ouvrage
- Stéphan de Faÿ, directeur général de Grand Paris Aménagement
- Jean-François Hébert, directeur général des Patrimoines et de l'Architecture
- Madeleine Houbart, secrétaire générale d'AFEX - Architectes Français à l'Export
- Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France (ou son représentant)
- Djamel Klouche, architecte, urbaniste
- Xavier Lépine, président de La Française AM
- Christian Nibourel, président de Paris Ile-de-France Capitale économique
- Daniel Libeskind, architecte
- Alain Moatti, architecte
- Léa Mosconi, architecte, vice-Présidente de la Maison de l'architecture Ile-de-France
- Catherine Sabbah, déléguée générale, IDHEAL, l'institut des hautes études pour l'action dans le logement

Calendrier prévisionnel :

- **Du jeudi 06 mai 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021** : inscription et envoi du dossier de candidature ;
- **Jeudi 15 juillet 2021** : comité technique du jury pour la sélection des candidatures : 10 projets parmi les maitrises d'ouvrage et maitrises d'œuvre et 3 projets « coups de cœur du jury » ;
- **Jeudi 2 septembre 2021** : Jury ;
- **Lundi 6 septembre 2021** : information du jury au lauréat du Prix international de la transformation de bureaux en logements, du « coup de cœur du jury », et des sélectionnés afin que tous se préparent à la remise officielle du prix et à l'exposition de leur projet ;
- **Mercredi 20 octobre 2021** : cérémonie officielle de remise des prix à la Maison de l'architecture Ile-de-France et vernissage de l'exposition des projets lauréats et sélectionnés.

Critères d'évaluation

Le jury apportera une attention particulière :

- au caractère original, innovant et créatif de la démarche et sa réalisation ;
- à la pertinence du projet au regard de sa pérennité et de sa capacité à répondre aux enjeux de la transition écologique ;
- à la qualité du dialogue et de la concertation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ;
- à la pertinence de la réponse apportée par la maîtrise d'œuvre et la singularité de l'approche et de la réflexion de réversibilité à l'œuvre ;
- à la capacité de proposer des solutions adaptées à l'insertion urbaine ainsi qu'à la qualité constructive et innovante de la mise en œuvre.

Secrétariat du Prix international de la transformation de bureaux en logements

L'organisation du Prix international de la transformation de bureaux en logements est assurée par un secrétariat qui comprend un représentant de : Paris Ile-de-France Capitale économique, et de la Maison de l'architecture Ile-de- France.

Le secrétariat est chargé de la réalisation de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation du concours. Il est l'interlocuteur unique des candidats à l'adresse : **inscription@bureaux-logements.com**.

Valorisation du Prix

Le lauréat

Le lauréat du Prix international de la transformation de bureaux en logements 2021 et du prix étudiant seront valorisés lors de leur remise le mercredi 20 octobre 2021 à la Maison de l'architecture Ile-de-France, à travers la presse professionnelle papier et numérique ainsi que sur le site de chacun des organisateurs du Prix.

Les projets nominés seront exposés à la Maison de l'architecture Ile-de-France du 20 octobre au 19 novembre et feront l'objet d'une publication.

Exposition

Les équipes exposées fourniront chacune :

- 3 panneaux de format A1 (59,4 cm x 84 cm) au format .pdf print. Les panneaux sont présentés verticalement et numérotés.

Le nom des candidats est placé en haut à gauche de chacun des panneaux. La mise en page des panneaux est libre.

Les panneaux sont composés d'illustrations graphiques parmi les propositions suivantes:

- Plan Masse
- 4 Photographies du bâtiment avant la transformation
- Vue(s) en trois dimensions représentant le projet
- Plan(s) significatif(s)
- Élévation(s) et Coupe(s)
- Détails constructifs
- Éléments d'innovation techniques
- Mesure de transition énergétique et de durabilité
- Matériaux
- Texte explicatif sur la nature des matériaux choisis et la pertinence architecturale et technique de leur emploi. L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée sur tous les documents.
- L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.

Il est de la responsabilité de chaque équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément sa reproduction pour des publications et sa lecture par tous les publics.

La présentation de maquette(s) du projet est facultative mais vivement recommandée.